

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## HORNBACH Peinture à effet martelé Laque à effets 3 en 1

Date de révision: 09.11.2023

Code du produit: 70096067550009

Page 1 de 17

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

HORNBACH Peinture à effet martelé Laque à effets 3 en 1

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation de la substance/du mélange

Peinture de laque en phase solvante à base de résine alkydes.

Utilisations identifiées pertinentes

##### Utilisations déconseillées

Néant, utilisation conforme aux fins

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Hornbach Baumarkt AG	
Rue:	Schellenrain 9	
Lieu:	CH-6210 Sursee	
Téléphone:	+41 41925 6700	Téléfax: +41 41925 6735
E-mail (Interlocuteur):	SDB@meffert.com	

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

145 (STIZ)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3; H226  
 STOT SE 3; H335  
 STOT SE 3; H336  
 Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

##### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Hydrocarbures, C9, aromatiques  
 acétate de n-butyle  
 Alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



##### Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HORNBACH Peinture à effet martelé Laque à effets 3 en 1**

Date de révision: 09.11.2023

Code du produit: 70096067550009

Page 2 de 17

P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser de la poudre extinctrice, de la mousse ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.
P405	Garder sous clef.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH208	Contient anhydride phtalique. Peut produire une réaction allergique. EUH211:Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

**2.3. Autres dangers**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Informations toxicologiques: La substance/le mélange ne contient pas de composants interdits conformément à REACH article 57(f) ou du règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou du règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission présentent des propriétés de perturbation endocrinienne à des niveaux égaux ou supérieurs à 0,1 %.

Informations relatives à l'environnement : La substance/le mélange ne contient pas de composants interdits conformément à REACH article 57(f) ou du règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou du règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission présentent des propriétés de perturbation endocrinienne à des niveaux égaux ou supérieurs à 0,1 %.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## HORNBACH Peinture à effet martelé Laque à effets 3 en 1

Date de révision: 09.11.2023

Code du produit: 70096067550009

Page 3 de 17

## Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
	Hydrocarbures, C9, aromatiques			15 - < 20 %
	918-668-5		01-2119455851-35	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H335 H336 H304 H411 EUH066			
123-86-4	acétate de n-butyle			10 - < 15 %
	204-658-1		01-2119485493-29	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336 EUH066			
	Alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène			5 - < 10 %
	905-562-9		01-2119555267-33	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H226 H332 H315 H319 H335 H373 H304			
	Hydrocarbures en C10 à C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques			1 - < 5 %
	918-481-9		01-2119457273-39	
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066			
7429-90-5	Poudre d'aluminium (stabilisée), poudre d'aluminium, poudre d'aluminium (flegmatisée)			1 - < 5 %
	231-072-3		01-2119529243-45	
	Flam. Sol. 1; H228			
64742-82-1	Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas			< 1 %
	919-446-0		01-2119458049-33	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, STOT RE 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H226 H336 H372 H304 H400 H411			
85-44-9	anhydride phtalique			< 1 %
	201-607-5	607-009-00-4	01-2119457017-41	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H302 H315 H318 H334 H317 H335			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## HORNBACH Peinture à effet martelé Laque à effets 3 en 1

Date de révision: 09.11.2023

Code du produit: 70096067550009

Page 4 de 17

## Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
	918-668-5	Hydrocarbures, C9, aromatiques	15 - < 20 %
		par inhalation: CL50 = >10,2 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >3160 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3492 mg/kg	
123-86-4	204-658-1	acétate de n-butyle	10 - < 15 %
		par inhalation: CL50 = 23,4 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >14000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >10000 mg/kg	
	905-562-9	Alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène	5 - < 10 %
		par inhalation: CL50 = 27,1 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 12123 mg/kg; par voie orale: DL50 = >3500 mg/kg	
	918-481-9	Hydrocarbures en C10 à C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques	1 - < 5 %
		par inhalation: CL50 = >6,1 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >3160 mg/kg; par voie orale: DL50 = >15000 mg/kg	
7429-90-5	231-072-3	Poudre d'aluminium (stabilisée), poudre d'aluminium, poudre d'aluminium (flegmatisée)	1 - < 5 %
		dermique: DL50 = >8880 mg/kg; par voie orale: DL50 = >15900 mg/kg	
64742-82-1	919-446-0	Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas	< 1 %
		par inhalation: CL50 = >131 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	
85-44-9	201-607-5	anhydride phtalique	< 1 %
		par voie orale: DL50 = 1530 mg/kg	

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

## Indications générales

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

## Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

## Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau et savon Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

## Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

## Après ingestion

NE PAS faire vomir. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Appeler un médecin.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les hydrocarbures aliphatiques sont, suivant les sources littéraires, peu irritants pour la peau et les muqueuses, dégraissent la peau, sont narcotiques. En cas d'influence directe sur les tissus pulmonaires (p.ex. par aspiration), risque de pneumonie. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HORNBACH Peinture à effet martelé Laque à effets 3 en 1**

Date de révision: 09.11.2023

Code du produit: 70096067550009

Page 5 de 17

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Brouillard d'eau, Poudre d'extinction, mousse résistante à l'alcool.**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Monoxyde de carbone, Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Eloigner toute source d'ignition.

**Pour les non-secouristes**

Utiliser un équipement de protection personnel. Protection individuelle: voir rubrique 8

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Ne pas respirer les poussières de ponçage. Utiliser une protection respiratoire adéquate

**Préventions des incendies et explosion**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

**Information supplémentaire**

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### HORNBACH Peinture à effet martelé Laque à effets 3 en 1

Date de révision: 09.11.2023

Code du produit: 70096067550009

Page 6 de 17

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit. Des installations de nettoyage sont disponibles en nombre suffisant

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

##### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

##### **Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Protéger du rayonnement solaire. Protéger de la chaleur et du gel.

#### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Laques à base de résines alkydes, sans aromatiques  
Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

### **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

#### **8.1. Paramètres de contrôle**

##### **Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Origine
123-86-4	1-Butylacétate	50	240		VME 8 h	
		150	720		VLE courte durée	
7429-90-5	Aluminium métal (alvéolaire)	-	3		VME 8 h	
85-44-9	Anhydride phtalique (inhalable)	-	1		VME 8 h	
		-	1		VLE courte durée	
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	50	300		VME 8 h	
		100	600		VLE courte durée	

##### **Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
7429-90-5	Aluminium métal	Aluminium (/g créatinine)	50 µg/g	U	c

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## HORNBAACH Peinture à effet martelé Laque à effets 3 en 1

Date de révision: 09.11.2023

Code du produit: 70096067550009

Page 7 de 17

## Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
	Hydrocarbures, C9, aromatiques			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	150 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	25 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	32 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	11 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	11 mg/kg p.c./jour
123-86-4	acétate de n-butyle			
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	960 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	480 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	859,7 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	102,34 mg/m <sup>3</sup>
	Hydrocarbures en C10 à C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	300 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	300 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	300 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	900 mg/m <sup>3</sup>
7429-90-5	Poudre d'aluminium (stabilisée), poudre d'aluminium, poudre d'aluminium (flegmatisée)			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	3,72 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	3,72 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	3,95 mg/kg p.c./jour
64742-82-1	Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	44 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	570 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	330 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	26 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	26 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	570 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	71 mg/m <sup>3</sup>
85-44-9	anhydride phtalique			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	49,4 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	8,7 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	5 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	14 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		dermique	systémique	25 mg/kg p.c./jour

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## HORNBACH Peinture à effet martelé Laque à effets 3 en 1

Date de révision: 09.11.2023

Code du produit: 70096067550009

Page 8 de 17

## Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
Milieu environnemental		
123-86-4	acétate de n-butyle	
Eau douce		0,18 mg/l
Eau de mer		0,018 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,981 mg/kg
Sédiment marin		0,0981 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		35,6 mg/l
Sol		0,0903 mg/kg
Air		0,36 mg/l
7429-90-5	Poudre d'aluminium (stabilisée), poudre d'aluminium, poudre d'aluminium (flegmatisée)	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		20 mg/l
85-44-9	anhydride phtalique	
Eau douce		5,6 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,0826 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0,153 mg/kg

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Assurer une aération suffisante. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Respectez la règle 192 du BG «Utilisation de la protection des yeux et du visage».

Utiliser lunettes de protection étanches.- EN 166

**Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Remplacer en cas d'usure! Voir les informations fournies par le fabricant. . Respecter la règle BG 195 "Utilisation de gants de protection".

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile), CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène), Caoutchouc butyle, FKM (caoutchouc fluoré) néoprène. Porter si possible des gants en coton par-dessous.

Temps de pénétration >480 min. Epaisseur du matériau des gants: >0,5 mm

Matériau déconseillé: cuir, tissu

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Protection de la peau**

Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques- EN ISO 20345, Porter des vêtements de protection à manches longues. DIN EN ISO 13688:2013

**Protection respiratoire**

Respectez la règle BG 190 "Utilisation d'un appareil respiratoire". Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Dans le traitement par pulvérisation Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: A2/P2

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### HORNBACH Peinture à effet martelé Laque à effets 3 en 1

Date de révision: 09.11.2023

Code du produit: 70096067550009

Page 9 de 17

indépendants! EN 137

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	voir la couleur sur l'étiquette d'emballage	
Odeur:	Solvants/Dilutions	
Seuil olfactif:	non déterminé	
		<b>Testé selon la méthode</b>
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	ca. 120 °C	
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé	
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé	
Point d'éclair:	35 °C	ASTM D 6450
Température d'auto-inflammation:	non déterminé	
pH-Valeur:	na	
Viscosité cinématique: (à 20 °C)	> 20,50 mm <sup>2</sup> /s	
Hydrosolubilité:	insoluble	
La vitesse de dissolution:	non applicable	
Pression de vapeur: (à 20 °C)	>0,1 hPa	
Densité (à 20 °C):	1,01 g/cm <sup>3</sup>	

#### 9.2. Autres informations

##### Autres caractéristiques de sécurité

Épreuve de séparation du solvant:	<3%
Teneur en solvant:	46,12 %
Point de sublimation:	non applicable
Point de ramollissement:	non applicable
Point d'écoulement:	non applicable
Durée d'écoulement: (à 20 °C)	na 4 DIN EN ISO 2431

##### Information supplémentaire

aucune

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

#### 10.4. Conditions à éviter

Protéger de la chaleur et du gel. Ne pas laisser sécher le produit.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HORNBACH Peinture à effet martelé Laque à effets 3 en 1**

Date de révision: 09.11.2023

Code du produit: 70096067550009

Page 10 de 17

**10.5. Matières incompatibles**

Comburant, fortes

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Monoxyde de carbone, Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>). Dans certaines conditions d'incendie, des traces d'autres produits toxiques ne peuvent être exclues.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) &gt; 2000 mg/kg; ATE (cutanée) &gt; 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 125,0 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 17,05 mg/l

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## HORNBACH Peinture à effet martelé Laque à effets 3 en 1

Date de révision: 09.11.2023

Code du produit: 70096067550009

Page 11 de 17

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
	Hydrocarbures, C9, aromatiques				
	orale	DL50 mg/kg	3492	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	>3160	Lapin	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	>10,2	Rat	
123-86-4	acétate de n-butyle				
	orale	DL50 mg/kg	>10000	Rat	OCDE 423
	cutanée	DL50 mg/kg	>14000	Lapin	OCDE 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	23,4 mg/l	Rat	OCDE 403
	Alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène				
	orale	DL50 mg/kg	>3500	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	12123	Lapin	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	27,1 mg/l	Rat	
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1,5 mg/l		
	Hydrocarbures en C10 à C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques				
	orale	DL50 mg/kg	>15000	Rat	OCDE 401
	cutanée	DL50 mg/kg	>3160	Lapin	OCDE 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	>6,1 mg/l	Rat	OCDE 403
7429-90-5	Poudre d'aluminium (stabilisée), poudre d'aluminium, poudre d'aluminium (flegmatisée)				
	orale	DL50 mg/kg	>15900	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	>8880	Rat	
64742-82-1	Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas				
	orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Lapin	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	>131	Rat	
85-44-9	anhydride phtalique				
	orale	DL50 mg/kg	1530	Rat	

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Contient anhydride phtalique. Peut produire une réaction allergique.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HORNBACH Peinture à effet martelé Laque à effets 3 en 1**

Date de révision: 09.11.2023

Code du produit: 70096067550009

Page 12 de 17

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre  $\leq 10 \mu\text{m}$ ]:  
Les données d'essai du fabricant des matières premières contenant du TiO<sub>2</sub> selon la norme EN 15051-2  
montrent que les matières premières contiennent < 1 % de particules d'un diamètre aérodynamique de  $\leq 10 \mu\text{m}$   
et ne remplissent donc pas les critères de classification. La teneur en poussières respirables et thoraciques  
des matières premières contenant du TiO<sub>2</sub> entre dans la catégorie des poussières très faibles ou faibles selon  
la méthode EN 15051-2.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Expériences tirées de la pratique**

En cas d'inhalation longues de hautes concentrations, peuvent apparaître: maux de tête, étourdissement,  
nausée etc.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les  
organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## HORNBAACH Peinture à effet martelé Laque à effets 3 en 1

Date de révision: 09.11.2023

Code du produit: 70096067550009

Page 13 de 17

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
	Hydrocarbures, C9, aromatiques					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 9,2 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		Méthode de calcul.
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 2,9 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		Méthode de calcul.
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 3,2 mg/l	48 h	Daphnia pulex (puce d'eau)		OCDE 202
123-86-4	acétate de n-butyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 18 mg/l	96 h	Tête de boule		OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 675 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 44 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 230 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		OCDE 211
	Alliage réactif éthylbenzène, m-xylène et p-xylène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 2,6 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 1,3 mg/l	72 h	Algues		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 10389 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Hydrocarbures en C10 à C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 2200 mg/l	96 h	Tête de boule		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >1000 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >1000 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les algues	NOEC 1000 mg/l	3 d	Pseudokirchneriella subcapitata		OCDE 201
64742-82-1	Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; naphta hydrotraité à point d'ébullition bas					
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,45 mg/l	48 h	Daphnia pulex (puce d'eau)		
85-44-9	anhydride phtalique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >1000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## HORNBACH Peinture à effet martelé Laque à effets 3 en 1

Date de révision: 09.11.2023

Code du produit: 70096067550009

Page 14 de 17

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
	Hydrocarbures, C9, aromatiques			
	OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D	78%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
123-86-4	acétate de n-butyle			
	OCDE 301D/ EEC 92/69/V, C.4-E	83%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	Hydrocarbures en C10 à C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques			
	OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D	80%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
123-86-4	acétate de n-butyle	2,3
85-44-9	anhydride phtalique	1,6

**12.4. Mobilité dans le sol**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

aucune

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Les résidus de matériel séchés peuvent être mis aux ordures ménagères, pour les résidus de matériel liquides, contacter l'entreprise locale de collecte des déchets.

**Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)**

080111 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution, de l'utilisation et du décapage de peintures et de vernis; Déchets de peintures et de vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)**

150104 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages métalliques

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## HORNBACH Peinture à effet martelé Laque à effets 3 en 1

Date de révision: 09.11.2023

Code du produit: 70096067550009

Page 15 de 17

adéquat. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

## Transport terrestre (ADR/RID)

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1263
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	Peintures
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	163 367 650
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	30
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

## Autres informations utiles (Transport terrestre)

Pas une marchandise de la classe 3 selon ADR/RID, chapitre 2.2.3.1.5.. Liquide visqueux inflammable en bidons <450 litres.

## Transport fluvial (ADN)

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1263
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	Peintures
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	163 367 650
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1

## Transport maritime (IMDG)

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1263
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	Paint
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3
Dispositions spéciales:	163, 223, 367, 955
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
EmS:	F-E, S-E

## Autres informations utiles (Transport maritime)

Transport en accord du 2.3.2.5 du code IMDG. pas de produit dangereux dans les emballages <30 L.

## Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HORNBACH Peinture à effet martelé Laque à effets 3 en 1**

Date de révision: 09.11.2023

Code du produit: 70096067550009

Page 16 de 17

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1263
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	Paint
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3
Dispositions spéciales:	A3 A72 A192
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	10 L
Passenger LQ:	Y344
Quantité exceptée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	355
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	366
IATA-Quantité maximale (cargo):	220 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Non
---------------------------------	-----

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28, Inscription 40, Inscription 75

2010/75/UE (COV): 38,52 % (389,053 g/l)

2004/42/CE (COV): 47,53 % (480,048 g/l)

**Législation nationale**

Teneur en COV (OCOV): 46,82 %

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 5,6,7,8,9,10,11,14,15.

**Abréviations et acronymes**

EWG - Europäische Wirtschaftsgemeinschaft; EG - Europäische Gemeinschaft; CLP- Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures; TRGS - Technische Regeln für Gefahrstoffe; PBT - persistenter bioakkumulierbarer und toxischer Stoff; vPvB - very persistent very bioaccumulative; REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals; VOC - Flüchtige organische Verbindung WGK - Wassergefährdungsklasse

**Les principales références bibliographiques et sources de données**Bibliographie: <http://gisbau.de> <http://www.baua.de>

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## HORNBACH Peinture à effet martelé Laque à effets 3 en 1

Date de révision: 09.11.2023

Code du produit: 70096067550009

Page 17 de 17

## Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Sur la base des données de contrôle
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

## Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH208	Contient anhydride phtalique. Peut produire une réaction allergique.

## Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

## Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Revêtements et peintures, solvants, diluants	PW, C	19	9a	10, 11	10a, 11a	-	-	Sprüh/Rol/St

LCS: Étapes du cycle de vie

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

TF: Fonctions techniques

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*